



Communiqué

Pour diffusion immédiate

De nouveaux outils pour contrer efficacement la renouée du Japon

Saint-Sulpice, le 5 juin 2018 – Le Comité ZIP des Seigneuries, le Comité ZIP Jacques-Cartier et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes sont heureux d’annoncer que des outils de sensibilisation sont maintenant à la disposition de la population pour contrer la redoutable renouée du Japon. En effet, les gens ont maintenant accès à quatre fiches d’information, à une capsule vidéo et à des panneaux d’interprétation portant sur les méthodes de contrôle de cette espèce végétale envahissante. L’équipe est fière du travail accompli et souhaite remercier la Fondation Hydro-Québec pour l’environnement pour sa précieuse aide financière de 34 600 \$ à ce volet du projet. Ces outils sont complémentaires à des travaux qui ont été réalisés sur le terrain et qui servent d’exemples.

La renouée du Japon est une plante extrêmement envahissante qui prend de l’expansion dans la grande région montréalaise. Afin d’éviter que la situation s’aggrave, il est très important d’adopter des pratiques adéquates de lutte et de contrôle. Carlo Gagliardi, directeur général de la Fondation Hydro-Québec pour l’environnement, n’a que de bons mots pour cette initiative : « Avec ces outils, les efforts de sensibilisation déployés en partenariat avec les acteurs du milieu contribueront à mobiliser la collectivité autour d’un enjeu environnemental important. La Fondation est heureuse de s’être associée à ce projet. »

Les fiches d’information expliquent quatre méthodes possibles et précisent le matériel à utiliser, la procédure à suivre étape par étape ainsi que les mesures appropriées d’élimination des résidus. Elles sont offertes en français et en anglais sur les sites Web des comités ZIP et du Conseil. La capsule vidéo, qui est bilingue, illustre concrètement les procédures pour contrer la renouée du Japon. Elle est accessible sur YouTube sous « projet renouée du Japon ». Aussi, sur quatre sites riverains modèles, dont deux sont situés à Contrecoeur et deux dans l’arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, des panneaux d’interprétation expliquent la méthode utilisée sur les lieux.

Pour en apprendre plus sur le projet, visitez les sites Web du Comité ZIP des Seigneuries, du Comité ZIP Jacques-Cartier et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.

– 30 –

Le **Comité ZIP des Seigneuries** est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, grâce à la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et des usages liés au fleuve Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable.

La **Fondation Hydro-Québec pour l’environnement** soutient des organismes qui œuvrent concrètement à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels et qui s’efforcent de sensibiliser les collectivités locales aux enjeux environnementaux particuliers de leur milieu de vie. De 2001 à 2017, la Fondation a accordé 14,8 millions de dollars à 272 projets mis en œuvre dans toutes les régions administratives du Québec. La valeur globale de ces projets est estimée à plus de 48 millions de dollars.

Renseignements :

<p>Comité ZIP des Seigneuries Ophélie Drevet, chargée de projets Tél. : 450 713-0887 Courriel : cprojets@zipseigneuries.com Site Web : www.zipseigneuries.com</p>	<p>Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Tél. : 514 289-5384 Courriel : fondation-environnement@hydro.qc.ca Site Web : www.hydroquebec.com/fondation-environnement</p>
---	--

Exemple de fiche d'information

Renouée du Japon

Protocole de contrôle : coupes répétées

Méthode de contrôle

La coupe répétée des tiges de renouée du Japon pendant plusieurs années peut contribuer à contrôler une colonie de quelques mètres carrés sans toutefois mener nécessairement à son éradication. On peut y parvenir en coupant les tiges sur une base hebdomadaire. Cette méthode est accessible à tous, mais elle requiert du temps. Aussi, elle peut être utilisée pour affaiblir une colonie en préparation d'une intervention plus dracoenne comme l'excavation. Les clés du succès : de la patience, une intervention assidue et une élimination adéquate des résidus.

Attention!

Cette méthode peut favoriser l'apparition de nouvelles tiges au pourtour de la colonie. Il faut donc surveiller le terrain afin d'éviter la formation de colonies en périphérie ou chez le voisin, par exemple.

Matériel

- Sécateur
- Gants
- Sacs à ordures robustes ou roueau de sacs en polyéthylène
- Attaches autobloquantes (de type Ty-Rap)

Procédure

- Lorsque la plante a atteint sa maturité, couper chaque tige de la colonie au ras du sol (sous le premier nœud) à l'aide d'un sécateur.
- Déposer tout le matériel coupé (tiges, fragments de rhizome et de racine, terre avec fragments de la plante) dans des sacs robustes et les fermer de façon étanche au moyen d'une attache autobloquante. Se débarrasser des sacs à la collecte des déchets ou dans un site d'enfouissement. Ne pas composter les résidus ni les envoyer à la collecte des résidus verts.
- Répéter la coupe toutes les deux semaines pendant la saison de croissance. Les années subséquentes, commencer la coupe dès l'apparition de nouvelles tiges.

Il existe plusieurs méthodes pour contrôler la renouée du Japon. Le choix de la méthode dépend des facteurs suivants :

- la taille de la colonie et la densité des tiges;
- les caractéristiques du site (type de sol, inclinaison, proximité d'un plan d'eau, etc.);
- les ressources disponibles (financières, matérielles et humaines);
- la période de temps allouée à l'éradication.



▲ Renouée du Japon (Renouée)



▲ Coupe à l'aide d'un sécateur



▲ Déchetterie - 2014

Protocoles de contrôle | Fiche 1 : coupes répétées | Fiche 2 : excavation en surface | Fiche 3 : installation d'une géomembrane | Fiche 4 : suivi des résidus

Renouée du Japon

Protocole de contrôle : coupes répétées

Il faut plusieurs années pour affaiblir une colonie de renouées du Japon de cette manière. Un arrêt du contrôle pendant une certaine période entraînera un regain de la plante, rendant les efforts effectués jusqu'alors vains. Il est par conséquent très important de faire preuve de constance et d'assiduité. Afin d'affaiblir davantage la plante, il est fortement conseillé d'utiliser une pelle pour retirer le maximum du système racinaire. Se référer à la fiche « Excavation en surface » pour en savoir plus.

Élimination des résidus

Un seul petit fragment de tige, de racine ou de rhizome de renouée du Japon peut générer une nouvelle colonie. C'est pourquoi l'élimination adéquate des résidus est une étape essentielle du contrôle de cette plante.

- Sur place, mettre **TOUT** le matériel coupé (tiges, fragments, racines, etc.) dans des sacs à ordures ou dans des sections de sacs en polyéthylène préalablement coupées un peu plus longues que la taille des tiges et refermées d'un côté avec une attache autobloquante.
- Fermer les sacs hermétiquement à l'aide d'attaches autobloquantes sur le site même où les tiges ont été coupées.
- Examiner et nettoyer sur place les outils, les semelles de chaussures et tout autre équipement qui se trouvent sur le lieu de coupe (p. ex., roues de brochettes).
- Déposer les sacs à la collecte des déchets ou dans un site d'enfouissement. **NE PAS** composter la renouée du Japon ni l'envoyer à la collecte des résidus verts.

Vous avez besoin de plus de renseignements ?
 Consultez les autres fiches d'information, la capsule vidéo sur le contrôle de la renouée du Japon ainsi que les sites Web des comités ZIP des Seigneuries et Jacques-Cartier et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.

Réalisation | **Contributeurs financiers** | **Partenaires**



Protocoles de contrôle | Fiche 1 : coupes répétées | Fiche 2 : excavation en surface | Fiche 3 : installation d'une géomembrane | Fiche 4 : suivi des résidus

Capsule vidéo

Contrôler la renouée du Japon en rive



COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER | **Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes** | **Canada** | **SAINT-LAURENT Québec** | **Fondation Hydro-Québec pour l'environnement**

Le projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Intégration communautaire, 4^e et 5^e phases, au printemps 2014. Ce projet est financé par le gouvernement du Québec et de la Ville de Québec.